

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept juillet à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Neffes, sous la présidence de Monsieur GAY-PARA Michel, Maire de la commune.

**Date de la convocation : 20 juillet 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 13
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

**Présents :** M. GAY-PARA Michel      Mme COINTE Marie-Pierre      Mme COMBRIE Corine  
Mme ESPAGNON Isabelle      Mme GUEYDAN Séverine      M. LEOUFFRE Bernard  
Mme MERARD Christelle      M. MIOULANE Louis      M. NEBON Claude  
M. NEGE Emmanuel      Mme REYNAUD Véronique      M. WALLEZ Patrick

**Excusés :** Mme VALOROSO Monique a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis

**Absents :** M. MAUCCI Patrice, M. REYMOND Yves

**Secrétaire de séance :** Mme MERARD Christelle

**Objet de la délibération :** Demande Fonds de concours à la Communauté d'Agglomération pour travaux de sécurisation du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'agglomération propose l'attribution d'un fonds de concours aux Communes membres pour financer ou réaliser un équipement sans lien avec les compétences transférées à la Communauté d'Agglomération. Le fonds de concours alloué annuellement à chaque commune ne pourra pas dépasser le montant voté dans le cadre du pacte financier de la communauté d'agglomération et ne pourra excéder la part de financement assuré, hors subvention, par la commune portant le projet.

Pour l'année 2021, une aide de 14.943 € est attendue pour la commune de Neffes.

Aussi selon ces éléments, Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau d'eau potable. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	29 845,00 € HT
RECETTES	
Subvention Communauté d'Agglomération	14 943,00 €
Autofinancement	<u>14 902,00 €</u>
	29 845,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le plan de financement proposé ci-dessus,
- Décide de demander un fonds de concours d'un montant de 14 943 € à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.  
Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 13 AOUT 2021  
Affichage le : 13 AOUT 2021

Le Maire,  
Michel GAY-PARA

